



Périgueux, le 25 septembre 2014

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Célébration de l'AÏD EL KEBIR

L'Aïd se déroulera cette année le samedi 4 octobre 2014, durant 3 jours.

A cette occasion, les services de l'Etat, en relation avec les associations et les représentants du culte musulman, veillent à ce que les fidèles qui souhaitent participer à cette célébration puissent le faire dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la loi.

Il est donc rappelé que les animaux sacrifiés rituellement ne pourront être abattus que dans un abattoir agréé par le préfet, sous le contrôle des inspecteurs sanitaires de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Ainsi, en Dordogne, deux abattoirs procèdent aux abattages rituels :

- Abattoir municipal de Bergerac – tél : 05 53 57 18 13
- Abattoir régional Arcadie de Thiviers – tél : 05 53 52 59 57

Afin que les conditions d'abattage soient respectées, le préfet de la Dordogne a pris un arrêté interdisant :

- **la détention et le transport d'ovins vivants** par toute autre personne que celles dûment déclarées à l'établissement départemental de l'élevage,
- **l'abattage hors des abattoirs.**

Le préfet rappelle donc **qu'il convient de commander les animaux auprès des professionnels assurant leur transport dans les abattoirs agréés du département.** En dehors de ces filières autorisées, il n'existe aucune garantie de la salubrité des viandes pour la consommation humaine, ni du respect des règles de protection des animaux contre les souffrances liées à des conditions d'hébergement et d'abattage inadaptées.

Pour rappel, **l'achat, la détention, le transport et l'abattage d'animaux, hors de ce cadre, exposent les contrevenants à des poursuites pénales.**

Les forces de l'ordre et les services sanitaires seront particulièrement vigilants au respect de ces règles en contrôlant les élevages et les transports.

Contacts presse:

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr